

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2018.07.03/553

**Modification des plans de financement
des opérations du plan d'urgence 2018 :**

- .Travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable de Budan Baie-Mahault;
- .Travaux de renouvellement de 17 kms de réseau d'eau potable dans les Grands-Fonds Abymes;
- .Travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable vétustes du Bourg de Baie-Mahault.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

3^{ème} séance de l'année 2018

Vendredi 13 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 juillet, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 25 juin 2018.

Présents : 36		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Josiane	GATIBELZA	
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
M. Harry	DURIMEL	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiab	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

Excusé représenté : 1

Vice-Président:

M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)
Procuration à Mme Alberta ALBERI

Excusés non représentés : 3

Vice-Présidents:

Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

Conseiller Communautaire - Membre du Bureau :

M. Michel RINÇON

Absents : 10

Vice-Président:

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
M. Max CELIGNY
M. Justin DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
Mme Juliana FENGAROL
M. Maurice LORQUIN
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN
Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Monsieur Rosan RAUZDUEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;
- VU la délibération n°2018.04.02/525 du Conseil Communautaire du 11 avril 2018 portant vote du Budget annexe Eau 2018;
- VU les crédits inscrits au budget;

Considérant le rapport du Président;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 – D'approuver les projets techniques des trois opérations au titre de l'exercice 2018, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par CAP Excellence, à savoir :

- ✓ **Opération 1** : travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable de Budan Baie-Mahault ;
- ✓ **Opération 2** : travaux de renouvellement de 17 kms de réseau d'eau potable dans les Grands-Fonds Abymes ;
- ✓ **Opération 3** : travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable vétustes du Bourg de Baie-Mahault.

ARTICLE 2 – D’approuver le plan de financement des travaux qui se présente comme suit :

Opération 1 : travaux de réhabilitation des réservoirs d’eau potable de Budan Baie-Mahault

	Région	Département	CAP Excellence
Travaux de réhabilitation des réservoirs de Budan	448 907 €HT	242 106 €HT	58 987 €HT
Montant total HT	750 000 €HT		

Opération 2 : travaux de renouvellement de 17 kms de réseau d’eau potable dans les Grands-Fonds Abymes

Travaux de renouvellement de 17 km d’eau potable dans les Grands-Fonds Abymes	Europe (Feder)	Région	Département	CAP Excellence
	4 620 000 €HT	750 330 €HT	404 670 €HT	1 925 000 €
Sous total	5 775 000 €HT			1 925 000 €
Montant Total HT	7 700 000 €HT			

Opération 3 : travaux de renouvellement des réseaux d’eau potable vétustes du Bourg de Baie-Mahault

	Région	Département	CAP Excellence
Travaux de renouvellement réseaux AEP Baie-Mahault	808 033 €HT	435 791 €HT	106 177 €HT
Montant total HT	1 350 000 €HT		

ARTICLE 3– Que les dépenses relatives à ces opérations seront imputées au Budget annexe Eau Op 204 – PPI n°69, Op 131 – PPI n° 52, Op 219 – PPI n° d’ordre 55.

ARTICLE 4– D’autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l’application de la présente délibération.

ARTICLE 5– Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l’Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution de la présente délibération.

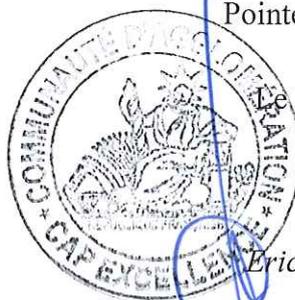
La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Aymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 30 JUIL. 2018



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Aymes, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 31 JUIL. 2018